

Cher·e Camarade,

La fédération CGT des Services publics propose la tenue d'une Journée d'étude filière Animation :

**Le mardi 18 avril 2023 de 9 h 30 à 17 h**

à la **Bourse nationale de Montreuil**, en **présentiel et en visio**, ouverte à toutes et à tous, notamment, aux camarades de la filière, à nos syndicats et CSD.

Les agents de la filière animation de la Fonction publique territoriale participent au premier plan à la construction du lien social au service de tous, au développement des enfants, à leur sociabilité et plus globalement au développement de la cohésion sociale. Nous participons à la transmission de valeurs éducatives, culturelles, citoyennes, et à la construction, l'épanouissement et l'émancipation individuelle et collective des publics accueillis. Force est de constater que, malgré ce rôle essentiel, nous souffrons depuis des années d'un manque de reconnaissance. La Filière Animation est fortement féminisée, jeune, et les bas-salaires, la précarité, les temps non complets imposés, amenant le fait d'exercer parfois plusieurs activités complémentaires, les mauvaises conditions de travail, les sous-effectifs deviennent la norme : Quel mépris pour les personnels et pour les jeunes encadrés !

De plus, suite au décret du 30 novembre 2022, 80 000 agents bénéficieront d'une augmentation nette mensuelle de 192 euros sous forme de Complément de Traitement Indiciaire-CTI mais ce sont aussi et surtout plus de 100 000 agents de la filière sociale, médico-sociale et de l'animation de la Fonction publique territoriale qui sont encore exclus du bénéfice du CTI. Cette réforme des retraites est une attaque frontale à l'ensemble salarié.es et des animateur·rices !

Dans un contexte d'inflation sans précédent et face à un projet de réforme qui attaque une nouvelle fois les retraites en augmentant la durée de cotisation et l'âge légal de départ, les agentes et agents du secteur social, médico-social et de l'animation, soit près de 98% de femmes, et donc les premières impactées, sont plus que jamais déterminés pour obtenir justice, bénéficier du CTI et gagner sur leurs revendications.

Aujourd'hui notre secteur souffre nationalement et localement de sous-effectif et d'un turn-over particulièrement anormal. Nous subissons également un recours abusif aux contrats précaires (CEE, vacations...). Les conséquences sont désastreuses sur la qualité d'accueil, sur les contenus pédagogiques, et sur la sécurité notamment des enfants. Cette logique génère des modes d'organisation ingérables et déshumanisés, où l'enfant est souvent parqué, au détriment d'une relation de confiance et d'écoute tellement importante pour sa construction.

Au lieu d'émanciper les consciences, cette politique conduit à la construction d'une forme d'aliénation collective répondant à la logique libérale comptable et financière, qui est au centre de ces politiques. Pour exemple, lors de ses vœux adressés à la Nation, le président de la République a annoncé « poser les premiers jalons du Service National Universel ». La forme actuelle du dispositif veut mobiliser les jeunes face à une nation supposée en danger avec la possibilité de formater, contrôler et militariser les jeunes. Attachée à la philosophie et aux pratiques de l'éducation populaire, notre organisation refuse toute forme descendante et autoritaire de pédagogies et de dispositifs qui contredisent une volonté émancipatrice et responsable.

D'une manière générale, cette politique contenue dans la loi dite de transformation de la Fonction publique entend en finir avec le statut de la Fonction publique, notamment avec la mise en place d'un code, avec le passage en force aux 1 607 heures, avec les restrictions au droit de grève, la généralisation des « délégations de service public », la remise en cause des instances paritaires, etc...

Malgré ces mesures, qui s'accumulent depuis des années, les agents de la filière animation ainsi que l'ensemble de leurs collègues dans les écoles sont en première ligne pour maintenir un service public de qualité. Mais face à l'incurie des pouvoirs publics, l'indignation fait place à la colère.

... / ...

C'est pourquoi la CGT et notamment la fédération des Services publics revendique :

- Le rétablissement d'un taux d'encadrement maximum et non dérogoire de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans, ce qui impliquera pour les collectivités le recrutement massif et pérenne dans le cadre de la Fonction publique territoriale de personnels qualifiés et diplômés en nombre suffisant pour répondre aux besoins des enfants et aux attentes de leurs parents et assurer un service public de qualité et de proximité ;
- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'établissement du traitement de base de la filière à 2 000 € bruts ;
- Une mesure pour la titularisation de tous les animateurs et de toutes les animatrices du public et de véritables CDI pour celles et ceux du privé, qui répondent à des besoins permanents pour un taux d'emploi qui prenne en compte les temps de préparation et de réunion ;
- La fin des temps partiels imposés ;
- Arrêt total du recours aux contrats précaires, comme le CEE ou les contrats de vacations.
- La rémunération des temps de préparation ;
- Prise en compte dans le temps de travail des actions de co-éducation avec les publics et les partenaires
- Garantie d'une évolution professionnelle par des titres professionnels reconnus nationalement ;
- Des allègements sur la valorisation des pratiques professionnelles en vue de l'obtention de diplômes professionnels ;
- Le passage en catégorie B, par la voie du concours, de l'examen professionnel ou encore de la promotion interne, de tous les agents de la fonction publique qui assument des missions de direction et/ou d'encadrement ainsi que la création d'une catégorie A dans la filière animation ;
- Des moyens humains et pédagogiques suffisants permettant de remplir les missions dans l'intérêt des enfants.

Comme vous pouvez le constater, les revendications ne manquent pas. Afin d'approfondir la réflexion, de contribuer au renforcement de notre mémorandum revendicatif pour la filière Animation, nous vous convions donc à une journée d'étude le mardi 18 avril 2023.

Ce sera l'occasion pour vous de venir exprimer vos réalités de terrain, vos attentes et de définir ensemble les décisions et actions à mettre en œuvre dans l'intérêt de l'ensemble des agent-es. L'après-midi, nos camarades de la FERC, de l'USPAOC, notamment, viendront nous faire un retour sur la mise en place, les discussions, la position de la CGT au sein Comité de Filière Animation. Nos échanges permettront d'affiner, de compléter, le mandat porté par notre délégation.

Nous vous invitons donc à bloquer cette date et afin de permettre au plus grand nombre d'y participer, cette rencontre, comme indiqué, se déroulera en présentiel, limité à 50 camarades maximum, et en Visio. Elle est ouverte à toutes et tous nos camarades de la filière et au-delà à chacun de nos syndicats, à chacune de nos CSD. Néanmoins, afin de nous permettre de nous organiser au mieux, l'accès à cette journée se fera exclusivement sur inscription en complétant et **en renvoyant la fiche d'inscription jointe avant le 7 avril 2023 à 17 h à l'adresse suivante : [fdsp@cgt.fr](mailto:fdsp@cgt.fr)**

**Vous pouvez d'ores et déjà faire parvenir votre demande à votre employeur en ASA 16 sur le contingent individuel de 20 jours.** L'ensemble des éléments complémentaires (convocation, ordre du jour, lien visio, fiche de remboursement de frais etc...) vous permettant d'assister à cette journée vous parviendront dès validation de votre inscription.

Dans l'attente, nous vous souhaitons à toutes et à tous, de belles luttes !

Fraternellement,

**Matthieu SCHREIBERT et Mehdi LOUAKI**  
Pour le collectif fédéral filière Animation

**Aamar YAZID**  
Pour le Pôle Revendicatif